

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Band: 4 (1904)
Rubrik: Août 1904

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

24 août
1904.

Ordonnance

ayant pour objet

**de placer le Krattiggraben sous la surveillance
de l'Etat.**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

Vu l'art. 36 de la loi sur l'entretien et la correction
des eaux, du 3 avril 1857;

Voulant compléter l'ordonnance du 20 juin 1884;
Sur la proposition de la Direction des travaux publics,

arrête:

Article premier. Le Krattiggraben est placé, depuis
son embouchure dans le lac de Thoune jusqu'à sa source,
située près du village de Krattigen, sous la surveillance
de l'Etat.

Art. 2. La présente ordonnance sera insérée au
Bulletin des lois et publiée en la manière accoutumée.

Berne, le 24 août 1904.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

F. de Wattenwyl.

Le chancelier,

Kistler.
